

# Le sifflet Normand

La Newsletter de la CRA pour les arbitres normands.



Pour cette deuxième édition, vous retrouverez un article récapitulant les dispositifs mis en place pour vous accompagner et vous aider en cas d'incivilités, ainsi qu'un rappel concernant les désignations.

Bonne lecture !

## Les dispositifs mis en place :

### CELLULE D'ÉCOUTE & DE SOUTIEN

Dédiée aux officiels

**02.35.15.71.97**

Tous les lundis de 9h30 à 13h

Les objectifs :

- Apporter une aide aux arbitres victimes de violences et incivilités
- Être réactifs, savoir écouter, conseiller et accompagner les officiels
- Repérer et étudier les comportements déviants, l'insécurité régnant autour de la rencontre
- Anticiper les rencontres dites à risques et intervenir à la sécurisation des matchs

Contact téléphonique    Discretion des échanges    Orientation et suite à donner à chaque appel

Ligue de Football de Normandie  
Plus d'infos sur [www.normandie.fff.fr](http://www.normandie.fff.fr)

La Ligue de Football de Normandie a ouvert le 31 août 2021 une **Cellule d'écoute et de Soutien** à destination des officiels.

Chaque lundi de 9h30 à 13h00, les officiels peuvent contacter la Cellule d'Ecoute et de Soutien au **02 35 15 71 97**.

La Cellule apporte son aide aux arbitres victimes de violences et d'incivilités en les accompagnant et en les conseillant sur les suites à donner à chaque appel.

**Hervé Grandet et Pascale Evain** sont les référents de ce dispositif.

Contact : [hgrandet@lfnfoot.com](mailto:hgrandet@lfnfoot.com) – [pevain@lfnfoot.com](mailto:pevain@lfnfoot.com)

## Pourquoi la création d'une telle Cellule ?

Au vu du nombre grandissant d'incivilités contre les arbitres, la Commission des Actions Citoyennes a proposé aux instances de la LFN la mise en place d'une permanence téléphonique après chaque week-end afin de permettre aux arbitres qui en ressentent le besoin d'obtenir une écoute, un soutien et/ou des conseils du fait des difficultés rencontrées sur les terrains (incivilités, agression verbale ou/et physique, ...).

# Le sifflet Normand

La Newsletter de la CRA pour les arbitres normands.



## **Qui sont les interlocuteurs ?**

Les personnes qui sont là pour vous répondre sont Pascale EVAIN, responsable du Pôle Développement et Animations Territoriales et Hervé GRANDET, Responsable de la Commission des Actions Citoyennes et membre de la Commission Régionale de l'arbitrage.

## **Pour qui ?**

Elle est destinée à tout officiel en ressentant le besoin.

## **Quand ?**

Tous les lundis de 9h30 à 13h00.

## **Comment ?**

En appelant le 02 35 15 71 97.

## **Bilan à 3 mois de la mise en place de la cellule d'Ecoute :**

Plus de 129 appels ont été reçus dont une vingtaine pour des agressions (entre la saisine, le suivi et l'accompagnement). Les principaux appels concernent des faits d'incivilités et d'insultes mais également des sollicitations d'aide à la rédaction des rapports disciplinaires.



Pascale et Hervé sont à votre écoute  
au 02 35 15 71 97  
tous les lundis de 9H30 à 13H00.



La création de cette cellule qui est une 1<sup>ère</sup> en France a été relayée sur divers supports médias tels que France 3 caen, France Bleu et Radio Phénix.

**Un grand MERCI à Hervé  
pour son implication dans la défense des intérêts de nos arbitres !!!**

# Le sifflet Normand

La Newsletter de la CRA pour les arbitres normands.



## Une Convention a été signée entre la Ligue de Football de Normandie et les Parquets de CAEN et ROUEN.

Le mardi 14 septembre dernier, Mme Nathalie BECACHE, Procureure Générale de Rouen, M. Frédéric LAMOUREUX, Procureur Général de Caen, ont signé une convention avec la Ligue de Football de Normandie représentée par le Président Pierre LERESTEUX accompagné de Pascale EVAÏN, Membre du Comité de Direction de la Ligue, Responsable du Pôle Développement et Animations Territoriales, et de Hervé GRANDET, Président de la Commission des Actions Citoyennes.



Mme Pascale EVAÏN, M. Frédéric LAMOUREUX, M. Pierre LERESTEUX,  
Mme Nathalie BECACHE et M. Hervé GRANDET

L'objectif de cette Convention est d'améliorer les échanges entre la Ligue et les Parquets afin de permettre d'anticiper les éventuels débordements, de poursuivre les auteurs de faits pénalement répréhensibles mais également d'accompagner les victimes de faits d'incivilité.



## Une procédure d'arrêt d'un match mis en place par la Commission Régionale des arbitres et la Commission Régionale des délégués et sécurité :

### Procédure à adopter pour l'arrêt d'un match de football au sein de la Ligue de Football de Normandie

- **Préambule**
- **De l'arrêt temporaire à l'arrêt définitif en cas de propos discriminatoires**
- **Cas concrets où le corps arbitral doit procéder à l'arrêt définitif d'une rencontre**

Au sein de la ligue de football de Normandie, les clubs organisateurs répondent de l'ordre et de la sécurité dans l'enceinte du stade et à ses abords immédiats avant, pendant et après les matchs.

L'ensemble des clubs doivent respecter les obligations définies dans le Règlement de la F.F.F sur la sûreté et la sécurité.

Ils sont responsables de tout incident et sont passibles de mesures et de directives disciplinaires, même s'ils peuvent prouver qu'ils n'ont commis aucune forme de négligence dans l'organisation du match.

La Ligue de football de Normandie, mais plus précisément la Commission Régionale des Arbitres en charge de l'ensemble des arbitres normands, précise la procédure pour procéder à l'arrêt définitif d'une rencontre, qu'ils concernent des comportements racistes, homophobes, antisémites, discriminatoires ou des faits disciplinaires.

L'arbitre est responsable d'interrompre le match en raison de comportements discriminatoires survenus dans l'enceinte du stade ou sur le terrain.

# Le sifflet Normand

La Newsletter de la CRA pour les arbitres normands.



## De l'arrêt temporaire à l'arrêt définitif en cas de propos discriminatoires :

La CRA a défini un protocole soumis aux arbitres de la LFN, ce dernier est gradué en **trois** étapes :

### **1 – Première étape : Arrêter le match temporairement sans retour aux vestiaires**

Lorsque l'arbitre prend conscience (en particulier s'il est informé par le délégué ou ses assistants) d'incidents de match, de comportements discriminatoires ou insultants, et si à son avis, ceux-ci sont d'une ampleur et d'une intensité importante; il doit interrompre temporairement le match dans l'application de la loi 5.

- Si le stade est équipé d'une sonorisation, une annonce micro demandant l'arrêt immédiat de ces comportements doit être faite.
- Si le stade n'est pas équipé d'une sonorisation; l'arbitre convoquera avec l'aide du délégué (si celui-ci est présent), non loin des bancs de touche, les capitaines, ses assistants, les deux entraîneurs et le dirigeant responsable de l'organisation ou de la sécurité. L'arbitre leur signifiera que le club local doit mettre immédiatement les moyens nécessaires afin que de tels comportement cessent.

Le match ne pourra reprendre qu'après l'annonce et la tenue de cette 'réunion'.

### **2 – Deuxième étape : Suspendre le match temporairement**

La deuxième étape implique une suspension du match si ces comportements inadaptés n'ont pas cessés après la reprise du jeu (c'est-à-dire que l'étape 1 a été inefficace et/ou que le club recevant n'a pas été en mesure de faire cesser ces comportements déviants.)

L'arbitre suspendra donc le match avec retour aux vestiaires dans les conditions suivantes :

- L'arbitre décide de la suspension du match pour une durée raisonnable de maximum 15 mn et demande aux équipes de se rendre **aux vestiaires**. Le délégué, si il y en a un, aidera l'arbitre dans ces missions. **Bien entendu, l'arbitre et le délégué auront avisé les joueurs, les éducateurs et dirigeants que si les incidents ne cessent pas il sera contraint d'arrêter définitivement le match.**
- Une seconde annonce micro doit être faite pour faire cesser immédiatement les comportements et avertir le public que cela pourrait entraîner l'abandon du match.
- Le/les dirigeants des équipes doivent tenter de tout mettre en œuvre pour ramener les auteurs des comportements discriminatoires ou particulièrement insultants à la raison ou bien de les expulser de l'enceinte sportive.

Le délégué et/ou les dirigeants responsables des clubs doivent aider l'arbitre à déterminer le moment de la reprise du match.



# Le sifflet Normand

La Newsletter de la CRA pour les arbitres normands.



## **3 – Troisième étape : Arrêter définitivement le match**

Enfin, dans un cas extrême, la procédure prévoit un arrêt définitif de la rencontre.

Si les incidents de match ne cessent pas après la reprise du match, c'est-à-dire que la 2e interruption a été également inefficace; ou si la gravité des incidents le nécessite l'arbitre doit alors, en dernier ressort, arrêter définitivement le match. L'arbitre sera aidé dans cette étape par le délégué désigné ou bien par le/les dirigeants responsables des clubs.

Un rapport circonstancié et détaillé de la part des officiels doit être établi au plus vite et adressé à l'instance compétente.

M. Le Secrétaire de la commission de discipline

[claude.lemagnen@fnfoot.com](mailto:claude.lemagnen@fnfoot.com)

06.37.65.49.91

### **Cas concrets où le corps arbitral doit procéder à l'arrêt définitif d'une rencontre :**

Transmission par geste, parole, objet ou par tout autre moyen de tout message provocateur inadapté à un événement sportif, notamment de tout message provocateur de nature politique, idéologique, religieuse ou insultante.

Cette procédure devra également être suivie en cas de jets d'objets sur le terrain.

**Les officiels de la Ligue de Football de Normandie ne devront admettre aucune tolérance et devront appliquer les directives sus mentionnées face à de tels propos entendus sur ou autour de l'aire de jeu.**

**La Ligue de Football de Normandie privilégie la prévention, la protection et la sécurité des officiels.**

**L'arbitre, le délégué** doivent au plus vite établir un rapport très circonstancié des faits constatés afin que la ligue puisse y donner la suite jugée utile auprès des partenaires institutionnels.

**La CRA**

**La commission régionale des délégués et sécurité**

# Le sifflet Normand

La Newsletter de la CRA pour les arbitres normands.



## COMMUNIQUÉ CRA du 25 novembre 2021 :

La Commission Régionale de l'Arbitrage (CRA) constate avec grands regrets une recrudescence des actes d'incivilités et de violences sur les terrains de football à l'encontre de ses arbitres au cours des derniers week-ends.

La CRA condamne avec fermeté ces attitudes intolérables, inacceptables et inexcusables. La CRA apporte tout son soutien aux arbitres victimes de ces agressions (ainsi qu'à leurs proches) et leur souhaite un prompt rétablissement.

La CRA renouvelle également tout son soutien et tous ses encouragements à l'ensemble des arbitres du territoire Normand qu'ils ou elles soient arbitres de Ligue ou de District.

La CRA espère un traitement exemplaire de ces débordements. Elle poursuivra son investissement avec l'ensemble des composantes du football Normand (clubs, dirigeants, entraîneurs, joueurs, arbitres, commissions régionales et départementales ...) pour que toutes et tous puissions retrouver une pratique sereine de notre passion commune : le Football.



# Le sifflet Normand

La Newsletter de la CRA pour les arbitres normands.



## Les désignations des arbitres de Ligue :

Nous vous rappelons que le Secrétariat de la CRA est assuré par Patricia BERNIER :  
[pbernier@normandie.fff.fr](mailto:pbernier@normandie.fff.fr) / 02 31 53 10 55

Les indisponibilités doivent être saisies dans votre compte MY.FFF **1 mois à l'avance**.

Nous vous rappelons que les désignations sont effectuées 3 semaines à l'avance ; nous vous invitons donc à faire part de vos indisponibilités dans ce délai par respect pour le travail des désignateurs.

En cas d'indisponibilité de dernière minute (à compter du vendredi 17H), il convient de contacter DIRECTEMENT les chargés de désignations et de confirmer ensuite par mail auprès de Patricia BERNIER.

### SENIORS & FEMININES



Alain RUIZ

### JAL



Patrick DUBOC  
Secteur Est



David ADAM  
Secteur Ouest

# Le sifflet Normand

La Newsletter de la CRA pour les arbitres normands.



Nous adressons tous nos encouragements à nos trois candidats qui seront à Clairefontaine le week-end du 20 novembre pour passer l'examen Fédéral :

- Jade MONGIAT : Candidate FFE2
- Louison OLIVIER : Candidat F4
- Romain HENNACHE : Candidat AF3



Jade



Romain



Louison



Nathalie GUEDON GINFRAY